

BIODIVERSITÉ. AU CHEVET DES ZONES HUMIDES

L'agence de l'eau Artois-Picardie débloque 5 millions d'euros en faveur d'un programme pluriannuel de maintien de l'agriculture en zones humides (PMAZH 2019-2024). Explications et rencontre avec des agriculteurs concernés.

SIMON PLAYOULT

Basse vallée de la Slack, boucle de la Lys, Marais audomarois, moyenne vallée de la Somme, plaine maritime picarde, plaine Scarpe-Escout, prairies de l'Avesnois, Val de Lys. Les zones humides du bassin Artois-Picardie jouent un rôle essentiel dans l'approvisionnement en produits régionaux, en raison de leur forte productivité biologique. Ces milieux naturels fournissent, en effet, une large variété de produits, souvent propres au terroir régional. À commencer par les productions agricoles : produits laitiers issus du pâturage, agneaux de prés-salés, salicornes du littoral, légumes avec les choux-fleurs de Saint-Omer... D'autres activités s'y intègrent comme la pisciculture, la conchyliculture ou le prélèvement de matières premières pour la construction (bois), pour l'artisanat (argile, osier, joncs) ou pour le chauffage (tourbe). Sans oublier la chasse et son statut traditionnel, ou le tourisme qui s'y développe. Les agriculteurs sont les premiers gestionnaires de ces zones humides. Ils font partie des garants de la qualité de l'eau, des produits et de la biodiversité de ces territoires. L'agriculture en zone humide est donc un enjeu aussi bien écologique qu'économique.

160

Le nombre d'éleveurs, dont l'exploitation se situe au sein d'une zone humide et qui participent au PMAZH.

CINQ ANNÉES D'EXPÉRIMENTATIONS

Conscients des défis qui incombent à la préservation des zones humides sur le bassin, et notamment que l'une des clés



réside dans le maintien de ces terrains exploités pour un usage agricole, plusieurs acteurs* du bassin Artois-Picardie ont développé un programme pluriannuel de maintien de l'agriculture en zones humides (PMAZH) entre 2013 et 2018. L'objectif de ce programme était de proposer et d'expérimenter des solutions permettant « un équilibre entre la conservation et le développement d'une agriculture viable et intégrée dans les territoires », la préservation des zones humides et de leurs fonctionnalités, indique Thierry Vatin, directeur de l'agence de l'eau Artois-Picardie. Agence qui a mobilisé quatre millions d'euros pour ce programme d'actions, composé de plusieurs axes de travail : l'accompagnement technique des agriculteurs pour optimiser leurs systèmes de production en tenant compte de la spécificité de ces milieux, la valorisation des productions agricoles issues des zones humides, la maîtrise du foncier pour limiter la déprise agricole ou l'évaluation et la

capitalisation des expériences menées pour que ce travail puisse profiter à tous les territoires concernés du bassin.

« ÉTABLIR DES STRATÉGIES DE GESTION DE L'HERBE »

« Il a fallu convaincre les agriculteurs au début, mais la démarche a connu un franc succès, souligne Daniel Platel, ingénieur à la chambre d'agriculture. 160 éleveurs se sont impliqués dans le programme et ont été accompagnés. »

Près de 600 suivis technico-économiques d'exploitations agricoles ont été réalisés. Au sein des huit zones du bassin (voir la carte ci-dessus), l'agriculture pratiquée et l'occupation du sol ont été caractérisées, et un premier état des lieux en termes de biodiversité des prairies humides a été réalisé. « Ceci permet d'adapter les conseils aux éleveurs qui peuvent mettre en place de nouvelles pratiques sur leur ferme en fonction de leur environnement », précise Matthieu Franquin, chargé de mission au

Syndicat mixte baie de Somme grand littoral Picard. Et notamment de définir un programme d'actions partagé par les acteurs impliqués. « Les éleveurs sont de plus en plus nombreux à participer aux rencontres de groupe, assure Mathieu Boutin, responsable de la mission agriculture durable au Parc naturel régional des caps et marais d'Opale. Avec plusieurs d'entre eux nous avons pu identifier et établir des stratégies de gestion de l'herbe avec des

résultats probants. » « Il y a une prise de conscience visible des habitants de ces zones, estime Thierry Vatin. L'eau est une ressource, un atout à préserver. » Des efforts et avancées que les acteurs du PMAZH entendent poursuivre.

CAP SUR 2024

Lors d'une journée de restitution organisée à Clairmarais (62), fin novembre, l'agence de l'eau Artois-Picardie a annoncé la mise en place d'un nouveau PMAZH sur la période 2019-2024. Doté, cette fois, d'une enveloppe de 5 millions d'euros, il vise à mettre à profit les résultats des cinq premières années d'expérimentations en proposant un appui technique « adapté au plus juste aux besoins des agriculteurs » situés dans ces zones. Certaines actions se poursuivent (suivi du parasitisme, calcul des marges brutes) et de nouvelles vont voir le jour. Parmi elles, des accompagnements, individuel et collectif supplémentaires seront proposés aux agriculteurs. La démarche Pâtur'ajuste, technique qui valorise l'herbe tout au long de l'année (voir témoignage ci-contre), se développe également à travers plusieurs territoires. ●

*Chambre d'agriculture Nord-Pas de Calais, Bio Hauts-de-France, Avenir conseil élevage, collectivités, conservatoire national botanique de Bailleul, Conservatoire de l'espace littoral et des rivages, forum des marais Atlantiques (FMA), Idele, Parcs naturels régionaux (PNR)...

Une zone humide, c'est quoi ?

Les zones humides sont des zones de transition entre la terre ferme et l'eau libre. Elles sont définies comme des terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire. Ces zones se situent en fond de vallée, dans les tourbières et les bas-marais ainsi que sur la côte. Elles ont un rôle de régulation des crues, de recharge des nappes, de protection des sols, d'épuration de l'eau et de refuge pour les espèces. Dans le Pas de Calais, le marais audomarois, territoire maraîcher et d'élevage, s'étend sur 35 km², ce qui en fait la plus vaste zone humide du département.



« LA PRODUCTION D'HERBE EST DÉSORMAIS AU CENTRE DE L'EXPLOITATION »

Accompagnés par Mathieu Boutin, responsable de la mission agriculture durable au Parc naturel régional des caps et marais d'Opale, Gilbert Doret et Frédéric Dausque, éleveurs laitiers ont su se servir des spécificités des zones humides pour tendre davantage vers l'autonomie fourragère.

Une poignée d'éleveurs est installée dans la vallée de la Slack (62). Ce petit fleuve côtier de 22 kilomètres prend sa source à Hardinghen sur le mont Binôt et se jette dans la Manche près d'Ambleteuse. C'est près du lit de ce cours d'eau que Gilbert Doret et Frédéric Dausque, agriculteurs, élèvent leurs vaches laitières, respectivement à Bazinghen et Beuvrequen. Par le biais du programme pluriannuel de maintien de l'agriculture en zones humides (PMAZH 2013-2018), ils ont pu se familiariser à la démarche Pâtur'ajuste. Cette méthode technique a été développée en 2011 en s'appuyant sur des expériences territoriales et en mobilisant les résultats de la recherche sur « les comportements alimentaires des troupeaux, sur les dynamiques de végétation et sur l'organisation des pratiques d'élevage au sein des exploitations », explique Mathieu Boutin.

LES PRAIRIES HUMIDES COMME LEVIER DE DÉVELOPPEMENT

Elle cherche à donner les moyens aux éleveurs d'ajuster leurs pratiques à leur situation, c'est-à-dire en fonction des caractéristiques de leur ferme grâce à l'observation des impacts du trou-

peau sur la végétation. Pâtur'ajuste a notamment permis à ces deux éleveurs du Pas-de-Calais de prendre en compte l'importance des zones humides dans leur gestion du cheptel. « Il y a quelque temps encore, je mettais mes animaux à l'herbe pour qu'ils se promènent, sourit Frédéric Dausque qui élève 35 vaches laitières sur 26 hectares de prairies permanentes. Aujourd'hui, le pâturage retrouve du sens. Avec de meilleurs automatismes dans les prairies, j'ai arrêté de nourrir mes bovins au maïs l'été. J'ai pris conscience de la diversité de l'herbe au sein des zones humides et de son utilité. »

Même constat sur l'exploitation de Gilbert Doret (80 vaches laitières sur 40 hectares de prairies permanentes). « Une connaissance plus poussée de nos espaces herbagers nous a amenés à revoir l'organisation de la ferme dans sa globalité, affirme l'agriculteur. La production de l'herbe est désormais au centre de l'exploitation. Ce n'est pas une culture secondaire mais une priorité. » Gilbert Doret estime que les zones humides ont une valeur agricole mais aussi écologique et économique. Il a même récemment réimplanté cinq hectares de prairies sur sa ferme et réfléchit à en semer encore. Frédéric Dausque, lui, se lance le pari d'être entièrement autonome d'un point de vue alimentaire. Les zones humides dans lesquelles ses vaches paissent suffiraient donc à les nourrir tout au long de l'année. ○

SIMON PLAYOULT

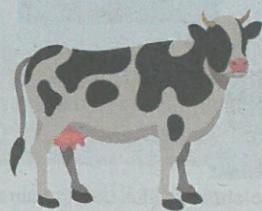
« Avec de meilleurs automatismes dans les prairies humides, j'ai arrêté de nourrir mes bovins au maïs l'été. »

FRÉDÉRIC DAUSQUE, AGRICULTEUR À BEUVREQUEN (62).

LES ZONES HUMIDES DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS



19 911 ha
toujours en herbe dans l'Avesnois



19 fermes
occupent 80 % des prairies humides (400 ha) de la basse vallée de la Slack



863 ha
de zones humides composent le Marais audomarois

7 325 ha
de prairies poussent dans la plaine Scarpe-Escaut

165 ha
de prairies humides dans le Val de Lys

La boucle de la Lys regroupe
36 ha
de prairies humides

Mathieu Boutin, du Parc naturel régional des caps et marais d'Opale, Gilbert Doret et Frédéric Dausque, respectivement éleveurs laitiers à Bazinghen (62) et Beuvrequen (62). © DR

